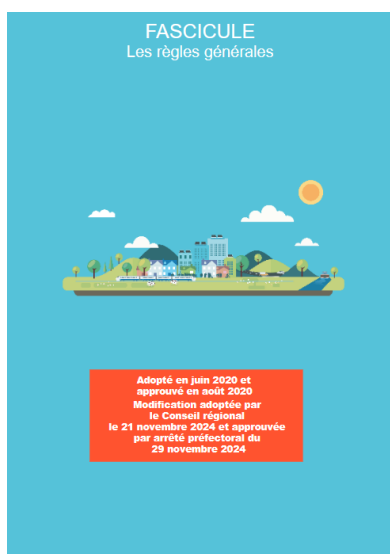


REVUE DOCUMENTAIRE

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Beauvaisis

Date : 20/02/2025

SRADDET modifié des Hauts-de-France



Résumé : Élaboré en 2020 par la Région Hauts-de-France, le SRADDET vise à tracer l'avenir des territoires et de leurs habitants. Il fixe les objectifs et règles générales applicables aux documents d'urbanisme, tout en bâtissant un nouveau modèle d'aménagement. À l'horizon 2050, il s'articule autour de trois ambitions majeures pour la région :

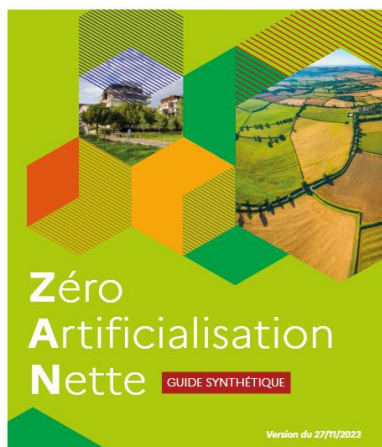
- Une ouverture maîtrisée pour une région mieux connectée ;
- Une multipolarité renforcée en faveur d'un développement équilibré ;
- Un quotidien repensé, axé sur de nouvelles proximités et une qualité de vie améliorée.

Depuis son approbation, six lois ont rendu nécessaire une adaptation et une précision des enjeux et objectifs du SRADDET. Ainsi, depuis le 23 juin 2022, la Région Hauts-de-France a engagé une procédure de modification de ce schéma pour intégrer les nouvelles exigences législatives, notamment en matière d'artificialisation des sols, de logistique, de lutte contre le changement climatique et de prévention des déchets.

Lien internet : <https://www.hautsdefrance.fr/la-region-adopte-son-sraddet-modifie/>

Guide synthétique ZAN – version du 27 novembre 2023

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Résumé : Chaque année, 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été urbanisés en moyenne en France lors de la dernière décennie, soit près de 5 terrains de football par heure. 63% de ces surfaces ont été consommées à destination de l'habitat, 23 % pour des activités économiques, 7 % pour des infrastructures routières, 1 % pour des infrastructures ferroviaires et le reste à destination mixte.

La trajectoire de sobriété foncière doit être conciliée avec l'objectif de soutien de la construction durable, en particulier dans les territoires où l'offre de logements et de surfaces économiques est insuffisante au regard de la demande. La territorialisation de la trajectoire dans les documents de planification et d'urbanisme vise en effet à moduler le rythme d'artificialisation des sols en tenant

compte des besoins et des enjeux locaux. De nouveaux modèles d'aménagement durable sont à réinventer, en conjuguant sobriété et qualité urbaine. La priorité est de transformer la ville existante, en revitalisant les cœurs des petites et moyennes centralités, en recyclant les 170 000 ha de friches en France, en mobilisant les 1,1 millions de logements vacants, et en révélant le potentiel des périphéries urbaines déqualifiées. La densité peut être optimisée pour faciliter l'accessibilité aux services et activités, tout en améliorant le cadre de vie de nos concitoyens, notamment en renforçant la présence de la nature en ville.

Référence : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, *Zéro Artificialisation Nette, Guide synthétique*, 27 novembre 2023

Lien internet :

https://artificialisation.developpementdurable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/fichiers/2023/11/ZAN%20DP%2027nov23_VF.pdf

Référentiel OCS2D 2021



Résumé : Les fiches descriptives des postes de la nomenclature de l'Occupation du sol OCS 2D Hauts-de-France ont été établies à partir de celles générées pour l'OCS 2D Nord-Pas-de-Calais 2005-2015.

Les fiches descriptives constituent le dictionnaire de données, support d'aide à la photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO) des orthophotographies pour la constitution de la donnée OCS 2D diachronique. En effet, chaque fiche représente une description précise de chaque composante de la nomenclature à deux dimensions, déclinées au niveau 3, selon un principe d'emboîtement.

Chaque fiche est construite selon un modèle type qui permet de comprendre la définition de chaque poste, ses conditions d'interprétation et les éventuelles données

exogènes utilisées. Les fiches apportent pour certains postes quelques précisions complémentaires.

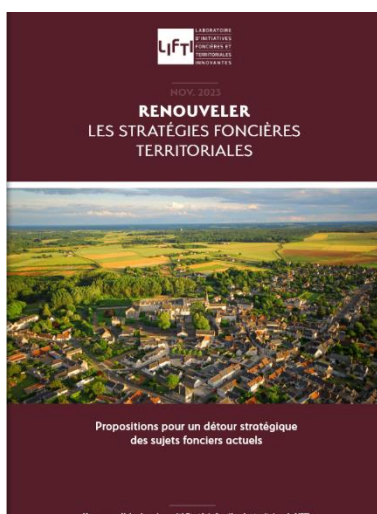
La construction de ces fiches s'opère selon un modèle type comportant la définition et l'illustration de chaque poste, les critères d'interprétation, les données exogènes usitées. Il est également important d'apporter sur chaque fiche, les limites et les confusions potentielles.

Référence : CLS, *OCS2D Hauts de France, clé d'interprétation*, version 3, 01/01/2023

Lien internet :

https://github.com/geo2france/ocs2d/blob/main/documentation/dictionnaire_ocs2d_hdf.pdf

Renouveler les stratégies foncières territoriales, Lifti



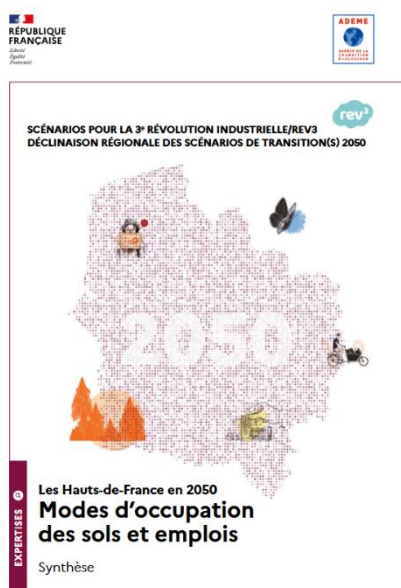
Résumé : La stratégie foncière territoriale occupe aujourd'hui toute sa place au sein des réflexions portées par le Lifti : en particulier, à la suite des Assises nationales du foncier et des territoires tenues en 2019 à Toulouse, s'est constitué un comité éponyme. En complément des enjeux relevant des friches et des données immobilières et foncières, il nous a semblé nécessaire d'appréhender à des échelles géographiques et temporelles plus larges et plus stratégiques, les thématiques foncières que nous avons commencé à aborder à la création du Lifti. Notre intuition était que la recherche de solutions aux problèmes fonciers auxquels nous nous confrontons dans le champ opérationnel pouvait passer par un « détour stratégique ».

Face aux effets du changement climatique de plus en plus prégnants, les stratégies foncières doivent être complétées par une vision moins statique du foncier. Si l'on mesure encore mal l'ampleur des conséquences foncières du changement climatique, les sols en tant que support du vivant et maillon essentiel du cycle de l'eau, font sans conteste partie de l'équation d'une adaptation urgente de nos manières d'habiter et de produire. Mais des sols vivants, qui évoluent aussi en fonction d'un environnement qui change : le foncier a trop longtemps été pensé de manière statique et figé. Détérioration et disparition du foncier font trop peu partie d'une approche réellement prospective des territoires. Aux approches globales, diachroniques et politiques s'ajoute alors une dimension dynamique.

Référence : Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes, *Renouveler les stratégies foncières territoriales*, Édition octobre 2023

Lien internet : <https://lifti.org/wp-content/uploads/2023/11/GUIDE-LIFTI-STRATEGIE-FONCIERE-vf.pdf>

Les Hauts-de-France 2050 : modes d'occupation des sols et emplois



Résumé : L'ex Région Nord-Pas de Calais, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, s'est lancée en 2013 dans une dynamique : la Troisième Révolution Industrielle. Amplifiée en 2016 puis en 2022, elle vise à répondre aux défis des transitions énergétiques, technologiques, économiques et sociétales. L'objectif est de décarboner l'économie et la société d'ici 2050 et de créer de la valeur et des emplois durables. La démarche inclut le monde économique, les collectivités territoriales, les acteurs publics, le monde de la formation et de la recherche, ainsi que les citoyens et les associations. REV3 (Troisième Révolution Industrielle) oriente donc les choix stratégiques régionaux en prenant en compte l'emploi et les projets de développement. Cette démarche vise à promouvoir une région plus durable et plus solidaire en optimisant l'utilisation de ses

ressources naturelles et en favorisant une gestion responsable de son territoire. Dans ce contexte de région en transition, l'occupation des sols est un enjeu fort, il est lié au développement économique et territorial, à la production de ressources et de services. Ainsi, en maîtrisant l'occupation des sols, la région cherche à préserver les écosystèmes et les espaces naturels, à réduire les déchets, à promouvoir la biodiversité, tout en encourageant le développement d'une économie locale, connectée et durable.

Référence : ADEME, *Les Hauts-de-France en 2050 : modes d'occupation des sols et emplois*, décembre 2023

Lien internet : [https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires durables/Ressources-territoires-durables/Les-Hauts-de-France-en-2050-Modes-d-occupation-des-sols-et-emplois](https://www.cerdd.org/Parcours-thematiques/Territoires-durables/Ressources-territoires-durables/Les-Hauts-de-France-en-2050-Modes-d-occupation-des-sols-et-emplois)

Autres sources documentaires :

 ADEME, Evaluer la mutabilité des friches : outil Mutafriches, juin 2024 (https://librairie.ademe.fr/ged/8854/Notice_mutafriches_2024.pdf)

 ARAA, *Référentiel d'opérations sobres en foncier à l'heure du ZAN*, 2023 ([Hauts-de-France 2040](#))

 CERDD, *Dossier Documentaire - La Sobriété Foncière*, juin 2023 ([Dossier documentaire - Sobriété foncière / Territoires durables / Actualités - Centre Ressource du Développement Durable](#))

 Population et Sociétés, *La population française devrait continuer de vieillir d'ici un demi-siècle*, n°597, février 2022 ([La population française devrait continuer de vieillir d'ici un demi-siècle - Population et Sociétés - Ined éditions - Ined - Institut national d'études démographiques](#))